



Référentiel du

Certificat de spécialisation « Apiculture »



Référentiel du Certificat de spécialisation « Apiculture » (niveau IV)

Sommaire



Référentiel professionnel	1
Éléments de contexte socio-économique du secteur professionnel	3
Fiche descriptive d'activités.....	7
Situations professionnelles significatives	9
 Référentiel de certification.....	 11
Liste des capacités attestées par le certificat de spécialisation	13
Modalités d'évaluation	15
 Siglier	 17

Référentiel du
Certificat de spécialisation
« Apiculture »
(niveau IV)

Référentiel professionnel

Le référentiel professionnel du certificat de spécialisation (CS) « Apiculture » décrit les activités techniques réalisées par des apiculteurs professionnels.

Le référentiel professionnel est composé de trois parties : la première partie fournit un ensemble d'informations relatives au contexte socio-économique du secteur professionnel, la deuxième partie est constituée de la fiche descriptive d'activités (FDA) et la troisième partie présente les situations professionnelles significatives (SPS) organisées en champs de compétences.

Le référentiel professionnel du certificat de spécialisation « Apiculture » s'appuie sur les diplômes de niveau IV.

L'apiculture joue un rôle important dans l'économie agricole, aussi bien à travers les produits de la ruche (miel, gelée royale, propolis...) que par la pollinisation assurée par l'activité des populations d'abeilles. Fait remarquable de cette production, elle est pratiquée tant par des « apiculteurs professionnels spécialisés » que par des apiculteurs qui en font une activité de loisir.

1- Caractéristiques des exploitations apicoles

On distingue 3 catégories d'apiculteurs selon le nombre de ruches exploitées¹ :

- 1 à 30 ruches : Apiculteurs producteurs familiaux ;
- 31 à 150 ruches : Apiculteurs pluriactifs (ils ont généralement une autre activité professionnelle)
- plus de 150 ruches : Apiculteurs professionnels (seule source de revenus - ce sont la plupart du temps des exploitants agricoles adhérant à la Mutualité sociale agricole).

Entre apiculture professionnelle et de loisir, la filière apicole est caractérisée par un nombre d'apiculteurs professionnels réduit mais qui détiennent près de 60 % des ruches et produisent 2/3 de la récolte française de miel .

La production française de miel varie selon les années de 10 000 à 20 000 tonnes. Le miel issu de l'agriculture biologique représente 5 % de la production nationale.

La localisation de la production nationale se fait essentiellement dans la moitié sud de la France : Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il faut noter que la production ultramarine est en développement.

Certains apiculteurs pratiquent la transhumance sur des distances plus ou moins importantes.

Les exploitations françaises apicoles sont de taille modeste, de l'ordre d'une UTH (unité de travail humain) par exploitation. Le statut juridique privilégié des exploitations apicoles est l'exploitation individuelle. Les autres statuts représentent une très faible proportion, principalement des EARL et des GAEC, pour des exploitations plus importantes.

Depuis le début des années 2000, on observe l'évolution suivante des exploitations apicoles :

- > une baisse de 40 % du nombre d'apiculteurs,
- > une baisse de 20 % du nombre de ruches.

Ce résultat comparé au précédent témoigne d'une augmentation sensible de la taille moyenne des exploitations apicoles,

- > un recul de près de 30 % de la production.

Ce recul est plus important que la diminution du nombre de ruches et traduit une baisse du rendement moyen par ruche. Ce phénomène est une caractéristique des années récentes avec l'affaiblissement des colonies et le syndrome des pertes de cheptel. Depuis une vingtaine d'années, les taux de mortalité observés sur les colonies se sont fortement accrus. Les mortalités hivernales moyennes sont supérieures à 20 %, mais des colonies disparaissent aussi en cours de saison.

Les rendements observés s'intègrent dans une fourchette allant de 10 kg/ruche/an à 27 kg/ruche/an, selon les classes de tailles de rucher. Globalement, les rendements sont plus faibles pour les apiculteurs familiaux dont la rentabilité n'est pas le principal objectif.

2- Portrait sociologique des apiculteurs

La plupart des apiculteurs ont une autre activité professionnelle. Parmi ceux-là, deux catégories se distinguent nettement : celle des plus de 70 ruches, qui comprend principalement des exploitants agricoles, et celle des moins de 70 ruches, où prédominent les retraités et un fort contingent de cadres et professions intellectuelles supérieures.

L'examen de la pyramide des âges montre une faible proportion d'apiculteurs de moins de 40 ans et une population vieillissante mais en cours de renouvellement.

On peut retenir que l'entrée dans la filière diffère entre les apiculteurs amateurs qui entrent à tout âge (notamment à l'âge de la retraite pour une activité occupationnelle et génératrice d'un complément de ressources) et les apiculteurs professionnels qui s'installent avant l'âge de 40 ans pour bénéficier de certaines aides à l'installation.

Dans le cadre du renouvellement des générations, on observe une féminisation des nouveaux entrants qui présentent un niveau d'études plus élevé.

3- Aspects économiques de la filière apicole française

3.1. Marché du miel

Selon la FAO et la Commission européenne, le marché mondial du miel se caractérise par une production évaluée à 1,54 million de tonnes en 2010.

L'Asie est la première région de production et représente environ 42 % de la production mondiale. En seconde place, l'Europe représente 23 % de ce total, dont 13 % pour l'Union européenne des 27 états membres. Sur la dernière décennie, la production mondiale de miel a eu tendance à progresser.

La consommation française de miel est de l'ordre de 40 000 tonnes par an, un chiffre relativement stable. Mais la diminution des récoltes entraîne une augmentation des importations avec un taux d'auto-approvisionnement du marché français de 46 %.

La forte croissance des importations s'explique par le déclin de la production française mais aussi par une demande de plus en plus segmentée pour des miels que la France ne produit pas ou en quantités insuffisantes : oranger, citronnier, mandarinier, eucalyptus, thym, romarin ...

Six pays fournisseurs représentent plus de 80 % des importations françaises de miel en volumes : l'Allemagne, l'Argentine, la Belgique, l'Espagne, la Hongrie et l'Italie. L'Allemagne et l'Espagne représentent près de 50 % des volumes importés en 2010.

Avec un peu plus de 400 000 tonnes à la même période, selon Eurostat, la Chine, au même titre que les autres pays asiatiques, suscite questionnements et controverses en termes de traçabilité et d'authenticité du produit. Cela explique que malgré la modicité de ses tarifs, ce pays reste apparemment marginal au sein des importations françaises. Cependant, une grande partie du miel acheté par la France à la Belgique provient de Chine.

Concernant la commercialisation des miels :

- Le miel français est majoritairement commercialisé sur les circuits de vente directe et dans les magasins spécialisés.

- Les Grandes et Moyennes Surfaces assurent 45 % des ventes mais le miel français représente moins de 30% des volumes commercialisés, c'est-à-dire une part très minoritaire. Le miel français issu des grandes cultures y est en concurrence avec des miels d'importation bon marché.
- L'utilisation du miel comme ingrédient dans des préparations alimentaires ou cosmétiques est en hausse : ce débouché représente environ 9 % du marché.

La commercialisation via les circuits courts est particulièrement utilisée pour la vente du miel. Un apiculteur sur deux y recourt. Pour les exploitants dont l'apiculture est la principale activité, trois sur quatre utilisent les circuits courts pour la vente de leur miel. Les trois quarts des apiculteurs qui ont recours au circuit court ne passent par aucun intermédiaire et vendent directement leur miel au consommateur. Pour les deux tiers des exploitations apicoles, cette vente par le biais des circuits courts rapporte plus de la moitié du chiffre d'affaires généré par le miel.

Certains miels sont élaborés à partir d'une seule espèce florale, d'autres à partir de diverses espèces florales. Pour réaliser plusieurs miellées dans l'année, certains apiculteurs pratiquent la transhumance de leurs ruchers sur des floraisons spécifiques notamment pour récolter des miels monofloraux.

Au-delà du miel, les produits de la ruche sont nombreux : gelée royale, pollen, propolis, cire ...

3.2- Marché des produits d'élevage

Pour compenser les pertes importantes ou accroître leur cheptel, les apiculteurs peuvent faire appel à des apiculteurs multiplicateurs qui fournissent des reines ou des essaims. Un marché existe donc et se développe, avec des échanges au niveau local, national et international.

3.3- Marché de la pollinisation

Certains apiculteurs se sont spécialisés dans un véritable service de pollinisation pour lequel ils perçoivent une rémunération. Ce secteur de la pollinisation « marchande » touche particulièrement l'arboriculture, la production de semences et le maraîchage.

3.4- Chiffre d'affaires d'une exploitation apicole

Le chiffre d'affaires d'une exploitation apicole dépend essentiellement de la production de miel qui reste majoritaire dans les produits de la ruche. La vente des autres produits peut atteindre 20 % du chiffre d'affaires.

La valorisation de la production est liée aux types de miels collectés : les miels de colza/tournesol donnent des valorisations basses mais des volumes importants. L'orientation vers les miels monofloraux principaux (acacia, tilleul, châtaignier) permet une meilleure valorisation. Mais celle-ci est aussi directement liée au mode de commercialisation : vente en gros, demi gros, détail, ce dernier étant le mode exclusif de vente des apiculteurs familiaux.

4- Plan de développement durable de l'apiculture

En France, le ministère chargé de l'agriculture a mis en œuvre un plan global d'actions pour la filière apicole. L'ensemble des axes concernant la formation et l'environnement de la production apicole (santé, prédateurs, pollutions, reconquête de la biodiversité, accompagnement de l'organisation par les pouvoirs publics) ont été mis en œuvre.

5- Les conditions de réalisation des activités

L'activité professionnelle s'exerce au sein d'une exploitation apicole. Elle s'effectue à l'extérieur ou à l'intérieur (miellerie) et peut s'exercer les week-end et jours fériés ou de nuit, en période de transhumance. D'une manière générale, l'activité est directement liée aux conditions météorologiques, au rythme de vie des abeilles et des floraisons, à l'environnement des ruchers.

L'activité doit se faire dans le respect de l'environnement et du bien-être animal. Il s'agit d'adopter un comportement calme, sans gestes brusques et dénué de panique en toute situation. L'apiculteur professionnel doit se munir d'une trousse de secours adaptée. En cas de piqûre, il convient de garder son sang froid et d'adopter les gestes adéquats. Certains sujets peuvent avoir des difficultés à exercer cette activité en raison des risques d'allergie ou de choc anaphylactique suite à des piqûres d'abeilles.

Le port des équipements de protection individuelle est obligatoire et le port de charges doit se faire en intégrant la prévention contre les mauvaises postures et les troubles musculosquelettiques (TMS).

Le respect des règles d'hygiène et de sécurité est impératif pour les animaux comme pour l'apiculteur. L'utilisation de l'enfumoir nécessite un certain nombre de précautions afin d'éviter des problèmes respiratoires et d'irritations oculaires.

1- Profils d'emplois visés par le certificat de spécialisation

La fiche ROME A1408 Elevage d'animaux sauvages ou de compagnie présente l'appellation suivante :

- Apiculteur / Apicultrice

2- Présentation de la FDA

La FDA présente la liste des activités techniques recensées lors d'enquêtes auprès d'apiculteurs professionnels. Il s'agit d'une liste quasiment exhaustive, à l'exception de quelques activités rarement rencontrées. La FDA ne décrit donc pas l'ensemble des activités techniques exercées par un apiculteur en particulier, mais correspond plutôt au cumul de toutes les activités techniques observées chez différents apiculteurs.

3- Liste des fonctions et des activités exercées

Les activités sont regroupées en grandes fonctions et sont écrites, par convention, sans pronom personnel, les activités pouvant être conduites soit par une femme, soit par un homme.

1- Gestion du cheptel et conduite des ruchers

- 1.1- Choisit les types d'abeilles adaptés à l'environnement et à ses objectifs de production
- 1.2- Etablit un plan d'élevage et un plan de production
- 1.3- Etablit un plan d'hivernage
- 1.4- Choisit les emplacements des ruchers en fonction des objectifs de production et des caractéristiques du milieu
- 1.5- Transporte les ruches
- 1.6- Installe les ruches
- 1.7- Suit l'évolution des colonies
- 1.8- Assure le renouvellement du cheptel
- 1.9- Enregistre les observations et opérations lors des visites

2- Élevage de reines

- 2.1- Choisit une technique d'élevage adaptée à l'environnement et aux objectifs de production
- 2.2- Choisit le matériel en fonction des techniques d'élevage retenues et quantités à produire
- 2.3- Choisit et prépare les colonies éleveuses, les souches et les ruches à mâles
- 2.4- Réalise les opérations d'élevage
- 2.5- Assure les ressources alimentaires suffisantes pendant les opérations d'élevage

2.6- Choisit la destination des produits d'élevage

2.7- Produit des essaims

3- Production

3.1- Produit du miel

- 3.1.1- Etablit un calendrier de récolte suivant les floraisons, les conditions climatiques et la productivité
- 3.1.2- Prépare les ruches à la miellée
- 3.1.3- Réalise la pose de hausses
- 3.1.4- Organise le chantier de récolte dans le respect des abeilles, des opérateurs et des riverains
- 3.1.5- Transporte et entrepose les hausses dans des conditions adaptées
- 3.1.6- Réalise les opérations d'extraction du miel
- 3.1.7- Enregistre les opérations dans un cahier de miellerie

3.2- Produit du pollen

- 3.2.1- Etablit un calendrier de récolte suivant les floraisons, les conditions climatiques et la productivité
- 3.2.2- Apprécie le moment adéquat pour la pose et le retrait des trappes
- 3.2.3- Prépare le pollen en vue de son conditionnement

3.3- Produit de la gelée royale

- 3.3.1- Organise, planifie et met en place un plan de production
- 3.3.2- Élève et prépare les colonies pour une production optimale et de qualité
- 3.3.3- Réalise les opérations de nettoyage et désinfection du matériel et des équipements en contact avec la gelée royale

3.3.4- Réalise les opérations de production

3.4- Produit de la propolis

3.4.1- Détermine les emplacements adaptés à la production de propolis

3.4.2- Réalise les opérations de production

7.3- Réalise l'entretien et la maintenance des matériels, équipements et bâtiments

7.4- Trie et collecte les déchets issus de son activité conformément à la réglementation en vigueur dans le respect de l'environnement

4- Conduite de la pollinisation dirigée

4.1- Établit un contrat de pollinisation

4.2- Évalue avec le client le nombre de colonies nécessaires, les emplacements, les dates et les périodes

4.3- Installe les ruches sur les emplacements

4.4- Prépare des colonies et assure leur suivi

5- Surveillance, soins et traitements sanitaires

5.1- Procède à la désinfection des matériels et ruches

5.2- Renouvelle régulièrement les cires

5.3- Met en œuvre des mesures prophylactiques

5.4- Réalise le diagnostic sanitaire des colonies

5.5- Détecte les troubles et maladies des colonies et applique les traitements adaptés

5.6- Réalise les traitements

5.7- Alerte les services compétents en cas de suspicion, d'intoxication, danger sanitaire ou maladie à déclaration obligatoire

5.8- Fait appel à un vétérinaire en cas de besoin

5.9- Enregistre les opérations dans un registre d'élevage

6- Conditionnement et stockage

6.1- Aménage et équipe les locaux de stockage et de conditionnement

6.2- Choisit et vérifie le bon état des équipements de la miellerie

6.3- Organise les étapes de production dans l'espace et le temps en fonction des produits (miel, pollen, gelée royale, propolis)

6.4- Nettoie les locaux et le matériel de la miellerie

6.5- Veille à l'hygiène des personnels dans les locaux

6.6- Lutte contre les nuisibles dans les locaux

6.7- Prend les mesures nécessaires pour éviter la présence des abeilles dans les locaux

6.8- Organise l'accès à l'eau potable et l'évacuation des eaux usées dans les locaux

6.9- Contrôle et expertise la qualité des produits

6.10- Enregistre les opérations dans un cahier de miellerie

6.11- Peut réaliser des produits alimentaires à base de miel (pâtisseries, confiseries, boissons, pollen et gelée royale)

6.12- Peut réaliser des produits non alimentaires à base de miel (bougies, savons, shampoing, propolis...)

6.13- Prépare et conditionne les produits suivant les objectifs de vente

6.14- Met en contenant et réalise l'étiquetage

7- Entretien et maintenance

7.1- Réalise l'entretien des ruchers

7.2- Réalise l'entretien et le nettoyage des ruches

Situations professionnelles significatives (SPS)

Champs de compétences	SPS	Finalités
Conduite et suivi des colonies	● Conception d'un plan de production en intégrant les facteurs de l'environnement ● Interventions en fonction de l'activité et de l'état sanitaire des colonies	Optimiser la production en tenant compte du potentiel mellifère des sites et en préservant la pérennité des colonies
Multiplication des colonies	● Mise en œuvre de la production d'essaims ● Mise en œuvre d'une technique de production de reines	Assurer le renouvellement des populations d'abeilles pour atteindre les objectifs de production
Récolte et conditionnement des produits	● Organisation de la récolte des produits de la ruche ● Régulation des paramètres de qualité des produits récoltés	Optimiser la valorisation des produits récoltés dans les ruches

Référentiel du
Certificat de spécialisation
« Apiculture »
(niveau IV)

Référentiel
de certification

Le référentiel de certification est constitué de deux parties :

- la liste des capacités attestées
- les modalités d'évaluation permettant la délivrance du certificat de spécialisation.

**Liste
des capacités
attestées par
le certificat de
spécialisation**

C1- Réaliser la conduite des colonies

C11- Élaborer un plan de production

C12- Réaliser le suivi et les interventions sur les ruches

C2- Réaliser la multiplication des colonies

C21- Réaliser les opérations liées à la production d'essaims

C22- Réaliser les opérations liées à l'élevage de reines

C3- Mettre en œuvre la récolte et le conditionnement des produits apicoles

C31- Organiser la récolte des produits

C32- Réaliser les opérations de conditionnement et de stockage

Modalités d'évaluation

Le certificat de spécialisation « Apiculture » est un titre organisé et délivré en unités capitalisables (UC), spécifique à la formation professionnelle continue et à l'apprentissage. Les unités capitalisables peuvent être obtenues indépendamment. Chaque unité capitalisable correspond à une capacité du référentiel de certification.

Les règles communes de l'évaluation des diplômes en unités capitalisables du ministère chargé de l'agriculture sont définies dans la note de service DGER/SDPFE/2016-31 du 5/01/2016.

Toutes les unités capitalisables du certificat de spécialisation « Apiculture » doivent faire l'objet d'une évaluation en situation professionnelle.

Capacités	Unités capitalisables	Prescriptions spécifiques
C 1	UC 1 : Réaliser la conduite des colonies	Évaluation en situation professionnelle
C 2	UC 2 : Réaliser la multiplication des colonies	Évaluation en situation professionnelle
C 3	UC 3 : Mettre en œuvre la récolte et le conditionnement	Évaluation en situation professionnelle

CS	certificat de spécialisation
EARL	entreprise à responsabilité limitée
FAO	organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FDA	fiche descriptive d'activités
GAEC	groupement agricole d'exploitation en commun
MSA	mutualité sociale agricole
ROME	répertoire opérationnel des métiers et des emplois
SPS	situation professionnelle significative
UC	unité capitalisable
UTH	unité de travail humain

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation
Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche
Sous-direction des politiques de formation et d'éducation
Bureau des diplômes de l'enseignement technique
19 Avenue du Maine 75349 Paris 07 SP

Juillet 2017